

Proposition du Conseil administratif du 18 avril 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant net total de 2 690 000 francs, décomposés comme suit:

- un crédit de 474 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères, chemin de l'Ecu 22, parcelles N° 4221 et 4222, feuille N° 19, secteur Vernier;
- un crédit de 2 216 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (A et H) en synthétique du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, parcelle N° 6177, feuille N° 1, secteur Veyrier.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette proposition de crédit rassemble la deuxième étape de travaux concernant deux installations sportives nécessitant le remplacement ou la transformation de terrains en gazon synthétique.

Ces travaux sont nécessaires, soit au vu du degré d'usure des surfaces synthétiques existantes, soit afin de transformer des terrains stabilisés en synthétique, en lien avec les exigences techniques d'exploitation actuelles. Ils permettront d'offrir aux utilisateurs des surfaces de jeu parfaitement adaptées aux entraînements et aux matchs de football.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

1. Centre sportif du Bois-des-Frères, terrain D

Remplacement du gazon synthétique

Exposé des motifs

Le Plan localisé de quartier N° 29819 à l'angle de la route de Vernier 115 et la route du Bois-des-Frères, lequel entrera probablement en force en 2012, prévoit la construction de trois immeubles de logements, d'un bâtiment d'activités et d'un 5^e bâtiment dédié aux activités sportives. De ce fait, la partie nord du site des Bois-des-Frères où se situe le terrain de football devra être entièrement réaménagée à l'horizon 2025. Entretemps, le revêtement du terrain de football D doit être remplacé.

Le terrain synthétique du centre sportif du Bois-des-Frères constitue un des quatre terrains de football de compétition du centre; il a l'avantage d'être utilisable par tous les temps. Sa dimension est de 62,1 m par 94,8 m pour une surface de jeu de 57,6 m par 90 m; il n'est pas doté d'un système d'arrosage. Les trois autres terrains sont en gazon naturel.

L'association des clubs du Bois-des-Frères (ASBFL) est composée du FC City, Genève-Poste, AS Fribourgeois, U.S.I. Azzuri, représentant 27 équipes et 540 utilisateurs. D'autres utilisateurs occupent les terrains mais ne sont pas membres de l'ASBFL. Il s'agit des clubs Interbanques, AGFC, Saint-Jean-Interstar, Athlétique-Régina représentant quelque 22 équipes et 330 utilisateurs.

En moyenne par année, quelque 220 matchs de football ainsi que trois tournois sont joués sur les quatre terrains du centre sportif.

Le terrain synthétique est occupé environ quarante heures par semaine.

Cette utilisation intensive est la cause de l'usure et de l'état de dégradation aujourd'hui constatés. Depuis deux ans, des réparations ponctuelles sont effectuées. A ce jour, l'usure est telle qu'il n'est plus possible d'assurer un terrain répondant aux normes de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), les lés se décollent et les risques d'accidents sont accrus.

Cette situation nécessite des travaux rapides, faute de quoi l'ACGF pourrait interdire les matchs officiels.

Le service des sports a reçu un courrier de l'association des clubs du centre sportif du Bois-des-Frères pour demander le remplacement du revêtement synthétique.

Le terrain a été créé il y a onze ans environ (infrastructure + synthétique) pour un coût d'environ 1 200 000 francs.

Ces travaux ont été réalisés selon les normes de l'époque qui ne correspondent plus aux actuelles (dimensions latérales de sécurité insuffisantes, éclairage non conforme, pente trop importante, etc...).

Compte tenu de la réalisation du PLQ à l'horizon 2025 du bon état de l'infrastructure du terrain qui peut encore tenir une dizaine d'années, les services des sports et des bâtiments ont renoncé à investir un montant de 1 300 000 francs pour une reconstruction complète du terrain après discussion avec L'ACGF et ont retenu de remplacer uniquement le gazon en gardant les particularités actuelles du terrain.

Les distances de sécurité devront être toutefois respectées et le terrain de jeu serait ramené à 56,1 m x 88,8 m au lieu des 57,6 m x 90 m actuels.

L'ACGF accepte de déroger au règlement et homologuera le terrain jusqu'à la troisième ligue amateur.

Cependant, l'association demande que pour la rénovation suivante, le terrain soit mis en conformité; un nouvel arrosage sera aussi étudié lors de la future rénovation.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus sont les suivants :

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, clôture provisoire.

Gazon synthétique

Dépose et évacuation du gazon synthétique existant.

Fourniture et pose d'un revêtement de football en gazon synthétique de troisième génération (fibre mixte : fibrillée + monofilament, hauteur = 40/45 mm), y compris remplissage de sable (10 mm) et de caoutchouc type EPDM vert (15/20 mm).

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Choix des matériaux de construction

Le revêtement proposé a été étudié avec le service des sports; il a fait ses preuves dans diverses installations sportives de la Ville de Genève (stade de Varembe, centre sportif du Bois-des-Frères et stade du Bois-de-la-Bâtie). Le choix du matériau correspond à une utilisation intensive du terrain permettant une plus grande pérennité dans le temps.

Production de déchets en fin de vie

Actuellement, les matériaux prévus sont tous recyclables en fin de vie. Les revêtements polyuréthanes sont broyés et revalorisés en sous-couches pour divers types de terrains de sport et en revêtement souple de places de jeux pour enfants.

Il sera demandé aux entreprises d'étudier et de proposer la réutilisation partielle du remplissage EPDM (granulats de caoutchouc) existant pour une réutilisation sur le nouveau terrain.

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien régulier, par l'adjonction d'EPDM permettant le surfacage de la zone de jeu, est recommandé.

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Francs	Francs
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		380'000
40	Installation de chantier, travaux préparatoires	15'000	
	Dépose et évacuation gazon synthétique	70'000	
42	Lavage des fonds, réparation sous-couches	15'000	
	Nouveau gazon synthétique	280'000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		38'000
58	Compte d'attente pour provisions et réserve (10 % de 40 à 42)	38'000	
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			418'000
	Taxe sur la valeur ajoutée (8 %)		33'440
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			451'440
Frais administratifs et financiers			
	Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC)		22'572
COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			474'012
TOTAL DU CREDIT DEMANDE			474'000

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 050.002.04 du 7^e plan financier d'investissement 2012 - 2023 pour un montant de 800 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 474 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,5 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités de 54 160 francs.

Autorisation de construire

Ce projet de remplacement du gazon synthétique ne nécessite pas d'autorisation de construire.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de février 2012 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface du terrain à remplacer est de 5887 m², ce qui situe le coût du remplacement du gazon synthétique à 81 francs le m².

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront deux mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison, pendant la fermeture estivale (du mois de juin au mois de septembre).

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service des sports.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

2. Centre sportif de Vessy, terrains A et H

Transformation des terrains de football stabilisés A et H en synthétique.

Exposé des motifs

Le centre sportif de Vessy a été inauguré en mai 1981.

Il est équipé actuellement de quatre terrains de football en gazon naturel, de deux terrains de football stabilisés, d'un terrain de rugby et de foot américain en gazon naturel, d'un terrain de base-ball de compétition situé sur la zone détente, de quatre terrains de beach-volley, d'une zone de détente en gazon naturel pouvant accueillir notamment les entraînements de football, de frisbee, de l'école de rugby, des journées sportives scolaires et de base-ball.

Le centre sportif comprend également dix courts de tennis publics et un parcours de cross-country balisé ainsi que plusieurs parcours permettant la pratique de la course à pied, non balisés.

Les terrains de football stabilisés et éclairés A et H ont été réalisés entre août 1999 et mai 2000.

Le montant du crédit voté pour la création des deux terrains de football stabilisés et l'éclairage de six terrains de sport s'est monté à 2 700 000 francs.

La dimension du terrain A est de 66/106 m pour une zone de jeu de 60/100 m.

La dimension du terrain H est de 60,15/96 m pour une zone de jeu de 56,15/90 m.

Les deux terrains disposent d'un arrosage automatique.

L'association des clubs sportifs de Vessy (ACSBV) comprend 21 clubs représentant 43 équipes.

L'Université et un corporatif représentant une trentaine d'équipes occupent également les terrains du centre sportif.

Le nombre de personnes utilisant les terrains de football représentent environ 210 usagers, sept jours par semaine.

Le taux d'occupation des terrains en stabilisé représente environ quarante heures par semaine.

Les terrains actuels sont composés des matériaux suivants:

- grave concassée drainante 6/60, épaisseur 200 mm;
- gravier concassé 6/16, épaisseur 30 mm;
- couche intermédiaire "Pouzzolane" 7/12 mm, épaisseur 60 mm;
- chape de finition "Sportschiste[®]" 0,3 mm, épaisseur 40 mm, pente latérale de 1%.

Ces équipements, datant de douze ans, ne répondent plus aux exigences des règlements actuels de l'Association suisse de football (ASF) et de l'ACGF pour les championnats de 1^{ère} et 2^e ligues. Ces terrains dit "tout temps" sont utilisés pour les entraînements, les matchs de toutes les catégories, écoles football, juniors, actifs et seniors. Ils posent de gros problèmes en périodes de gel et dégel, car l'eau ne s'écoule plus, la partie inférieure du revêtement restant gelée. Les blessures de plus en plus fréquentes amènent les joueurs à demander les renvois de matchs.

Les clubs doivent pouvoir jouer et s'entraîner par tous les temps; or, les terrains naturels ne sont pas jouables en hiver.

Pour toutes ces raisons, le service des sports recommande la pose d'un revêtement en gazon synthétique répondant aux normes ASF pour la 2^e ligue. Ce type de gazon a été installé dernièrement dans plusieurs communes; outre le Bois-de-la-Bâtie et le terrain B du stade de Frontenex, les communes de Carouge, Lancy et Bernex ont équipé leurs terrains.

La proposition de ce jour vise à la refonte des terrains A et H par la création d'une pelouse synthétique permettant de pouvoir s'entraîner et disputer des matchs par n'importe quel temps. De plus, les travaux porteront également sur la mise en conformité aux directives de l'ASF pour la 2^{ème} ligue, lesquelles exigent :

Terrain A:

- un minimum de 90 m x 57,60 m (actuellement 90 m x 56,15 m);
- distances de sécurité latérales: 3 m (actuellement 2 m);
- distances de sécurité derrière les buts: 3 m.

Terrain H:

- un minimum de 100 m x 64 m (actuellement 100 m x 60 m);
- distances de sécurité latérales: 3 m;
- distances de sécurité derrière les buts: 3 m.

Croissance et évolution des gazons synthétiques

Le 10 novembre 2004, l'Union des associations européennes de football (UEFA) validait, d'entente avec la Fédération internationale de football association (FIFA), l'existence des terrains synthétiques. Ainsi et pour autant que ces terrains synthétiques satisfassent les exigences conjointes de la FIFA et de l'UEFA, les matchs officiels, dont la Ligue des Champions, peuvent s'y dérouler. En outre, le synthétique permet de résoudre les problèmes posés par des stades trop fermés, qui conduisent à l'asphyxie des semences naturelles. Ainsi, l'UEFA apporte un soutien actif au développement du synthétique.

Description de l'ouvrage

La solution retenue pour la pelouse se compose d'un gazon synthétique de type "ECO" identique à celui posé au stade de Frontenex en 2011. Les avantages de ce type de revêtement sont d'une part économiques car il ne nécessite pas de couche de souplesse ni d'enrobé poreux, et d'autre part écologiques car son remplissage est composé d'éléments biodégradables en fibre de coco et en liège.

Le marquage du terrain sera effectué dans le matériau lui-même par changement de teinte de celui-ci.

L'ensemble offre un confort de jeu optimal (souplesse) et garantit, outre une trajectoire parfaite de la balle, une sécurité certaine.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus sont les suivants :

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, signalisation, clôture provisoire, repérages, sondages.

Déplacement de 5 mâts d'éclairage.

Démolition des bordures + malaxage de la surface existante.

Terrassement et mouvements de terre

Dans les zones agrandies : décapage de la croûte herbacée et de la terre végétale, terrassement, nivelage, compactage du fond de forme, remblayage et talutage.

Murs béton armé et remblais

Semelles de fondation, murs de soutènement et remblais derrière murs.

Canalisations et conduites

Fouilles en tranchée, drainage, chemise filtrante, pipes de rinçage et raccordement sur canalisation existante.

Superstructure

Sur toute la surface : nivelage, réglage et compactage, grave de compensation 40/60, couche de réglage 10/20, grave de réglage filtrante.

Sur les zones de circulation : béton bitumineux perméable bi-couche.

Gazon synthétique

Gazon synthétique type GEO sans enrobé ni couche de souplesse, y compris marquage des zones de jeu.

Clôtures

Main-courante sur les pourtours des terrains et nouveaux écrans pare-balls.

Nouvelle clôture d'une hauteur de 2 m autour des deux terrains avec portails d'accès.

Arrosage

Les arrosages actuels seront modifiés afin de les adapter à la nouvelle configuration des terrains projetés.

Electricité

Modification suite au déplacement des mâts.

Equipements

Installation de buts seniors, de buts rotatifs pour juniors, de bancs protégés pour les joueurs et des poteaux de corner.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Réinfiltration de l'eau de pluie

Lors de la réfection du terrain, le revêtement prévu non étanche (fibre de coco + liège type stade de Frontenex) permettra aux eaux de surface de s'infiltrer naturellement dans le terrain. En cas de fortes pluies, les drainages absorberont le surplus.

Choix des matériaux de construction

Le revêtement proposé a été étudié avec le service des sports; il a été posé au stade de Frontenex et est unanimement reconnu pour ses qualités footballistiques.

Les matériaux de remplissage "naturels" composés de matériaux organiques d'origine végétale ont l'avantage de pouvoir être recyclé totalement en fin de vie pour l'agriculture. Ce matériau a toutefois une durée de vie plus courte.

Les terrains en gazon synthétique évitent la contamination des nappes phréatiques, car l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides sélectifs n'est plus nécessaire.

Production de déchets en fin de vie

Actuellement, les matériaux prévus sont recyclables en fin de vie.

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien régulier, par l'adjonction de matériaux de remplissage permettant le surfacage de la zone de jeu, est recommandé.

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Francs	Francs
1	<u>Travaux préparatoires</u>		332'000
11	Déplacement des mâts d'éclairage	54'000	
	Démolition des bordures	14'000	
12	Malaxage de la surface existante	64'000	
	Terrassement, mouvements de terre	120'000	
	Remblayage et talutage	50'000	
13	Installation de chantier en commun	30'000	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		1'525'000
41	Béton et béton armé, drainage, bordures	75'000	
42	Nivelage, couches de réglage, grave de compensation	254'000	
	Gazon synthétique + marquage	700'000	
	Enrobé bitumineux poreux	58'000	
	Mains-courantes, clôtures et pare-ballons	199'000	
	Equipements	42'000	
	Engazonnement	30'000	
	Mesures de compensation	40'000	
45	Arrosage	60'000	
	Electricité	20'000	
49	Honoraires ingénieur civil + géomètre	30'000	
	Expert synthétique	12'000	
	Tests et certification	5'000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		97'000
51	Autorisations, taxes	2'000	
52	Reproductions, documents	2'000	
58	Compte d'attente pour provisions et réserve (5% de 1 à 52)	93'000	
COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			1'954'000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%)			156'320
COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			2'110'320
Frais administratifs et financiers			
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)			105'516
COÛT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			2'215'836
TOTAL DU CREDIT DEMANDE			2'216'000

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 050.047.04 du septième plan financier d'investissement 2012 - 2023 pour un montant de 3 000 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 2 216 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités de 253 200 francs.

Autorisation de construire

Ce projet de réfection de deux terrains de football en synthétique a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APA 36146-3 qui a été enregistrée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information le 6 mars 2012 et qui devrait être délivrée prochainement.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2012 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface des terrains est de 13 526 m² + 826 m² de circulation, ce qui situe le coût de la transformation du gazon synthétique à 154 francs le m².

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d'avril au mois d'octobre).

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 474 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères, chemin de l'Ecu 22, parcelles N° 4221 et 4222, feuille N° 19, secteur Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 474 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 216 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (A et H) en synthétique du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, parcelle N° 6177, feuille N° 1, secteur Veyrier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 216 000 francs.

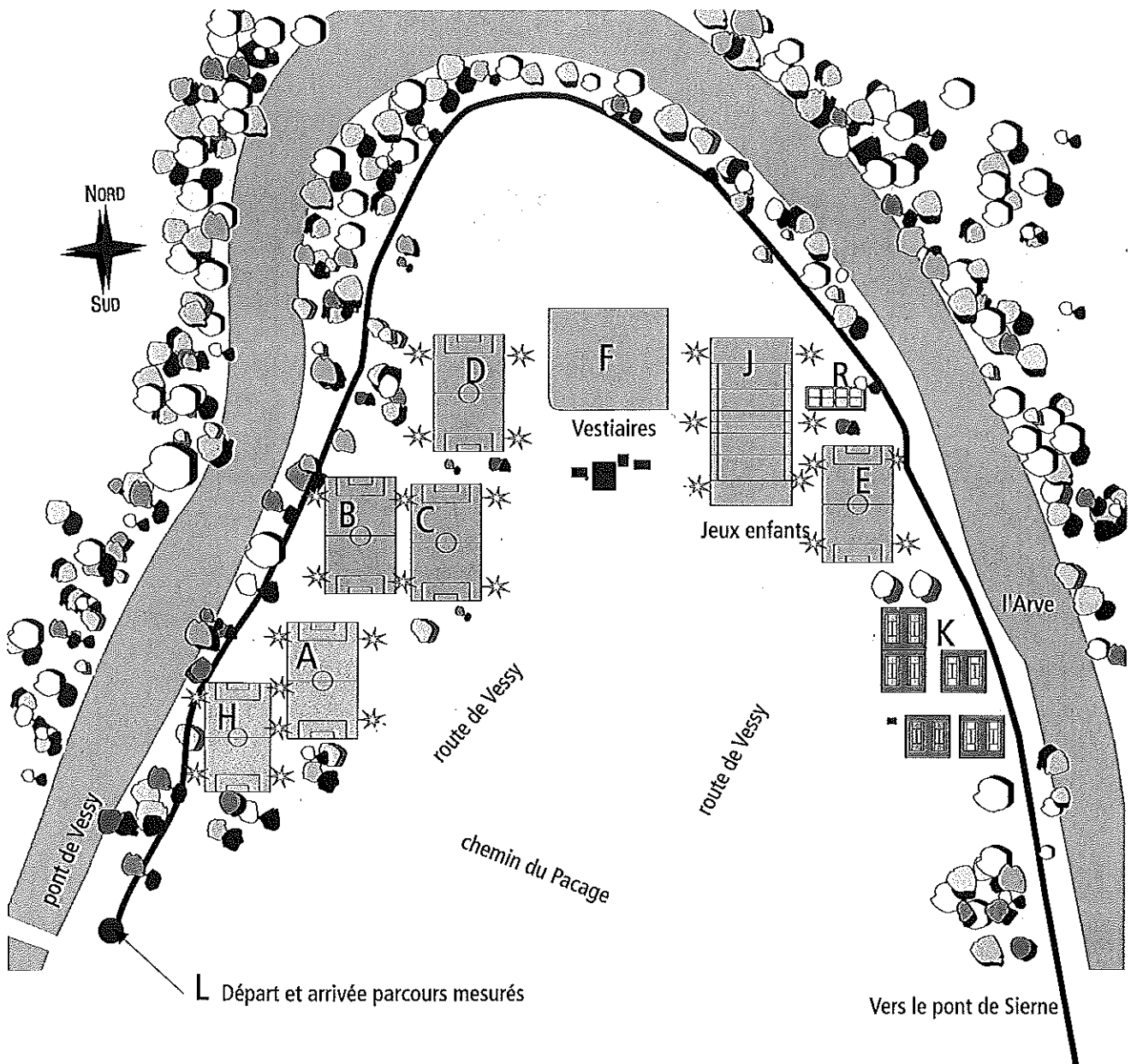
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Annexes : plans de situation sites Bois-des-Frères
image directrice 115 Verniers

Centre sportif de Vessy

31, route de Vessy - 1234 Vessy - tél. 022 899 12 30 - Accès TPG : 11 - 21 - 41

- B-C-D-E Terrains de football de compétition 100m x 60m en gazon naturel, éclairés.
- A-H Terrains de football d'entraînement, en matière stabilisée, éclairés.
- F Zone polyvalente en gazon naturel, pour le baseball et le frisbee, non éclairée.
- J 4 terrains de beach-volley, non éclairés.
- R Terrain de rugby et de football américain de compétition, 140m x 70m en gazon naturel, éclairé.
- K 10 courts de tennis de compétition, sur revêtement «Green Set» et «Tartan», non éclairés.
- L Piste de cross de 7,7 km. Pont de Sierne et retour.
et de 11,7 km (pont de Sierne + boucle dans les bois de Veyrier et retour).



Plan de l'image directrice

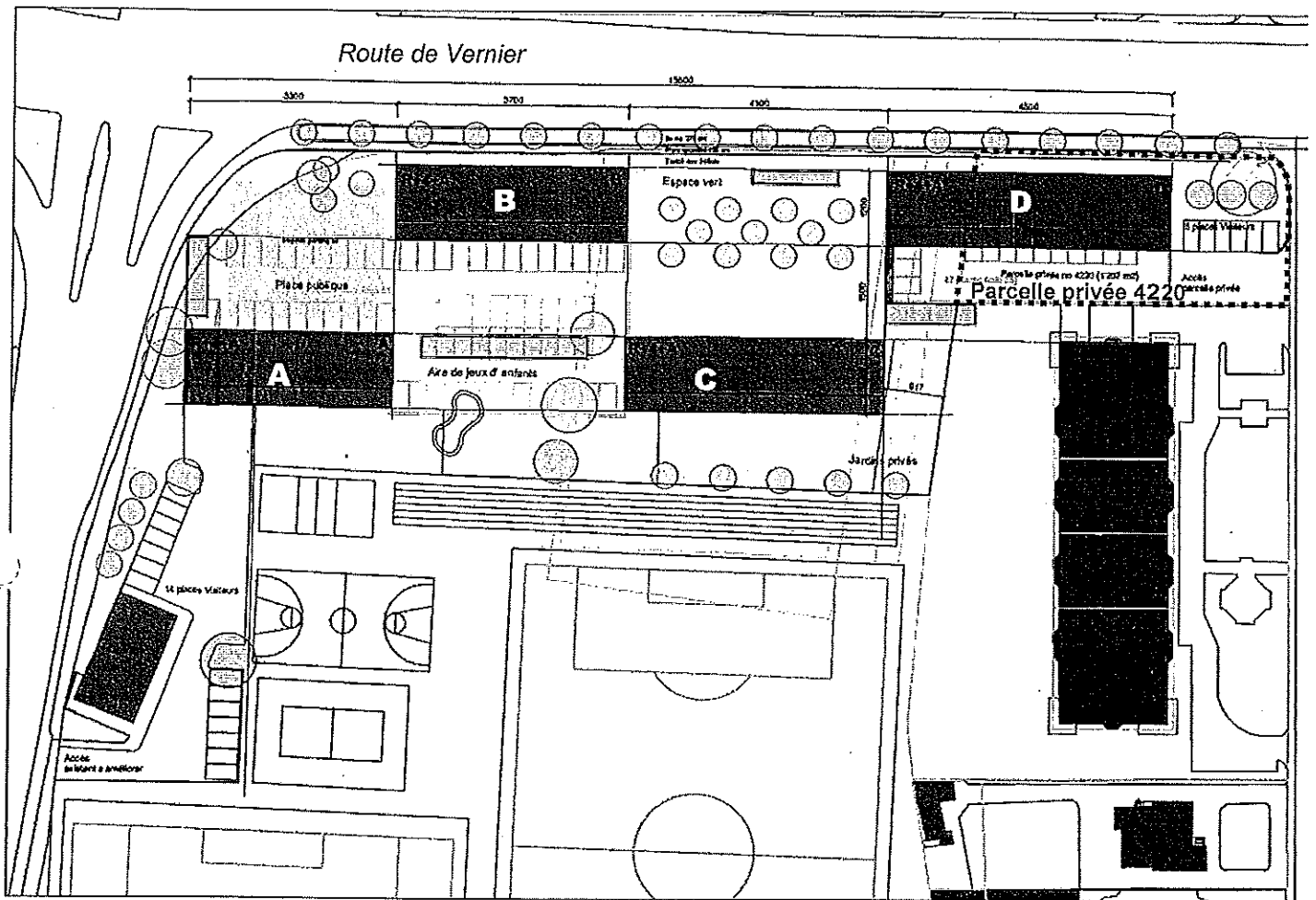
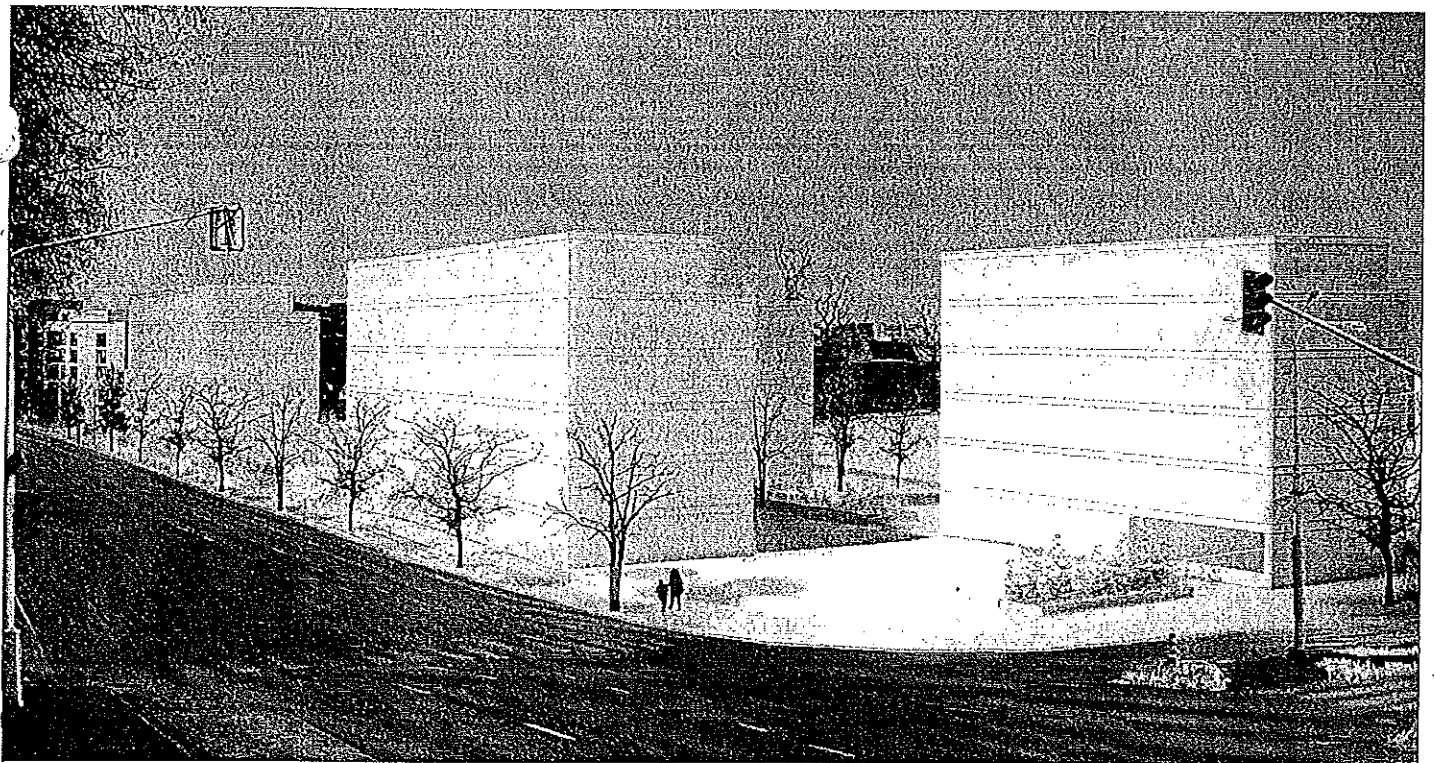


Illustration du projet, vue depuis l'angle de la route de Vernier/route du Bois-des-frères



Centre sportif du Bois-des-Frères

22, chemin de l'Écu - 1219 Châtelaine - tél. 022 796 44 64 - Accès TPG : 6 - 7 - 18 - 19 - 22 - 23 - 27 - 51

- 1 Salles omnisports.
- 2 6 courts de tennis sur revêtement synthétique, éclairés.
- A Terrain de football de compétition, 100m x 60m en gazon naturel, éclairé.
- B Terrain de football de compétition, 90m x 59m en gazon naturel, éclairé.
- C Terrain de football de, 100m x 60m en gazon naturel, éclairé.
- D Terrain de football de compétition, 100m x 58m en gazon synthétique, éclairé.
- E Installation d'athlétisme, revêtement synthétique, 8 couloirs de 80m, 5 lancer du poids, 2 sauts en longueur, 1 saut en hauteur, éclairé.
- F Terrain de basketball, 26m x 14m sur revêtement synthétique, éclairé.
- G Salle d'entraînement pour la gymnastique artistique.
Beach Volley

